

La compagnie de croisières Carnival, première cible des demandes déclenchées par l'activation du chapitre III de la loi Helms-Burton



La Havane, 3 mai, (RHC).- Deux demandes légales de réparation ont été introduites dans un tribunal fédéral de Miami contre la compagnie de croisières Carnival. Celle-ci est devenue la première cible des demandes légales déclenchées par l'activation du chapitre III de la loi Helms-Burton.

Le dit chapitre permet de poursuivre devant les tribunaux fédéraux des États-Unis les entreprises faisant usage des propriétés nationalisées par le gouvernement révolutionnaire dans les années 60.

L'un des plaignants, Javier García Bengochea, revendique la propriété du port de Santiago de Cuba et demande à Carnival une indemnisation pour l'utilisation des installations de ce port, inscrites dans le

circuit de la compagnie de croisières dans les Caraïbes.

Carnival est aussi poursuivie en justice par la famille de Michael Behn qui revendique l'édifice du quai de Sierra Maestra Lonja del Comercio de La Havane, où accostent les navires de Carnival. Ce bâtiment appartenait à l'ancienne Havana Docks Corporation de la famille Behn.

De nombreux analystes s'attendent à une cascade de litiges. D'après le Département d'État le nombre de demandes de réparation dépasse les 200 mille.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/189777-la-compagnie-de-croisieres-carnival-premiere-cible-des-demandes-declenchees-par-lactivation-du-chapitre-iii-de-la-loi-helms-burton>



Radio Habana Cuba